



L' an 2021 et le 15 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de  
BILLARD Pierre Maire

**Présents** : M. BILLARD Pierre, Maire, M. RATEAU Romain, Mme LIVROZET Martine, Mme MONNERY Martine, M. MENEZ Didier, Mme BEGUIGNOT Claude, Mme BOILARD Valérie, M. TISSERON Pascal, Mme MARILLIER Dominique, M. LEGRAND Renaud, Mme SINNIGER Christine, M. MENETRIER Gilles, Mme PILORGE Lucie, M. COMTE Laurent, M. BURLIN Christophe, Mme BARLE Véronique, Mme LOPEZ Aline, M. PERRIN Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GUILBAULT Frédéric à M. BILLARD Pierre

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 18

**Date de la convocation** : Mercredi 7 Avril 2021

**Date d'affichage** :

#### Objet des délibérations

### SOMMAIRE

Nomination d'un secrétaire de séance  
Adoption du compte rendu de réunion du 17 mars 2021  
Budget principal : vote du budget primitif 2021  
Fiscalité directe : vote des taxes locales  
Admission en non valeurs et créances éteinte  
Budget Assainissement : vote du budget primitif 2021  
Budget Nouveau Quartier : Vote du budget primitif 2021  
Modification du tableau des effectifs

*L'Assemblée respecte une minute de silence en l'honneur de Marc Miellot, employé communal décédé récemment*

réf : 2021\_021 Nomination d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., le conseil municipal nomme, à l'unanimité, Madame Christine Sinniger pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_022 Adoption du compte rendu de réunion du 17 mars 2021

Le président ouvre la séance à dix-huit heures trente. Le nombre des présents étant de dix-sept, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121.17 du C.G.C.T.

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal du 17 mars 2021. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_023 Budget principal : vote du budget primitif 2021

M. le Maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2021 de la COMMUNE, préalablement examiné par la commission des finances le 13 avril 2021. Celui-ci s'équilibre à 3 041 796.80 € en section de fonctionnement et à 2 411 518.27 € en section d'investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif de la COMMUNE tel qu'il est proposé par M. le Maire.

*M. Le Maire précise que le budget a été élaboré selon les décisions prises lors de la séance précédente. Il intègre une baisse du taux de taxe foncière sur le bâti de 4.5 % ce qui représente 65 713 euros d'économie pour les contribuables saint-pierrois.*

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_024 Fiscalité directe : vote des taxes locales

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal décide de modifier les taux d'imposition 2021 des taxes directes locales afin d'obtenir un produit fiscal attendu de 718 344 € en adoptant les taux suivants:

- taxe foncière sur le bâti : 13.50 + 23.90 = 37.40 %	635 052 €
- taxe foncière sur le non bâti : 39.27 %	83 292 €
-Produit fiscal attendu	718 344 €

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_025 Admission en non valeurs et créances éteinte

Monsieur le Maire informe que l'Assemblée délibérante que, Madame le Trésorier de Saint Pierre le Moûtier a transmis deux états de produits communaux à présenter au Conseil Municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de la Commune. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 806.76 € et de Après études des documents présentés, le Conseil municipal,

- accepte d'admettre en non-valeur et en créances éteintes les sommes proposées.
- inscrit au budget les crédits correspondants.
- charge Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_026 Budget Assainissement : vote du budget primitif 2021

M. le Maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2021 de l'assainissement, préalablement examiné par la commission des finances le 13 avril 2021. Celui-ci s'équilibre à 160 210.29 € en section de fonctionnement et à 159 004.38 € en section d'investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif de la COMMUNE tel qu'il est proposé par M. le Maire.

*Gilles Ménétrier demande si le diagnostic qui doit être réalisé est prévu au budget. Martine Monnery dit qu'elle entend parler de travaux à réaliser depuis des années sur la station et demande pourquoi rien n'est fait ? Pierre Billard répond que le diagnostic est budgété. En ce qui concerne les travaux, les travaux urgents ont été fait régulièrement sur la station, notamment ceux qui concernent la sécurisation de l'installation pour les employés.*

*Laurent Comte demande la teneur des travaux dont il question, est ce qu'il s'agit d'une reconstruction complète de la station ? Pierre Billard répond que non, ce sont des travaux d'améliorations et d'aménagements. Martine Monnery indique que budgétairement il y a une marge de manœuvre confortable.*

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_027 Budget Nouveau Quartier : Vote du budget primitif 2021

M. le Maire soumet à l'assemblée le budget primitif 2021 du Nouveau Quartier, préalablement examiné par la commission des finances le 29 juin 2020. Celui-ci s'équilibre à 100 000 € en section de fonctionnement et à 37 140 € en section d'investissement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le budget primitif de la COMMUNE tel qu'il est proposé par M. le Maire.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2021\_028 Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés (et donc supprimés par application du principe du parallélisme des compétences) par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services. Le Maire rappelle la volonté de l'Assemblée d'augmenter les heures d'ouvertures du multi-accueil. Pour mener à bien ce projet Il est nécessaire de recruter deux nouveaux agents. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs, en créant un poste Auxiliaire de puériculture à temps complet, à compter du 1er août 2021 et un poste Adjoint d'animation à temps non complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2021 M. le Maire informe que Le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion a été saisi de cette question.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Crée le poste permanent d'auxiliaire de puériculture ouvert au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (Auxiliaire de puériculture principal 2<sup>ème</sup> classe, Auxiliaire de puériculture, Educateur de Jeunes Enfants), à temps complet pour une durée de travail hebdomadaire de 35h00

- Créé le poste permanent d'auxiliaire de puériculture ouvert au cadre d'emplois des adjoints d'animation (des adjoints d'animation 1<sup>ère</sup> classe, des adjoints d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe), à temps non complet pour une durée de travail hebdomadaire de 26h00
- De modifier ainsi le tableau des emplois.
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.
- Charge Monsieur le Maire d'entreprendre les formalités administratives inhérentes aux présentes décisions et l'autorise à signer tous documents s'y rapportant.

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

*Pierre Billard expose que la CCNB prend la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La Commune porte la masse salariale jusqu'au 31 décembre 2021. A partir de septembre la nouvelle organisation est mise en place, il y aura donc besoin de deux emplois supplémentaires. Les recrutements sont portés par la Commune mais se feront en partenariat avec la CCNB.*

*Christine Sinniger demande si les horaires sont définis. Pierre Billard répond que le multi-accueil sera ouvert de 7h30 à 18h30.*

*Renaud Legrand demande s'il n'était pas possible de conserver les employés et de les mettre à disposition de la CCNB. Pierre Billard répond que non. En effet la CCNB aura la compétence et comme la totalité du temps de travail des employés est consacré à l'EPE, la mise à disposition est impossible.*

*Aline Lopez demande s'il y aura 15 places. Claude Béguignot explique que le projet a été présenté à la CAF qui l'a salué. Il est actuellement à l'étude d'avoir des plages horaires à capacité modulée.*

*Christine Sinniger demande avec la superficie du bâtiment, combien d'enfants le multi-accueil peut accueillir ? Claude Béguignot répond que le projet est régulièrement soumis à la CAF et à la PMI pour s'assurer de bien répondre aux normes. Pierre Billard souhaite qu'à l'avenir il faille agrandir l'EPE. Le projet est pensé avec les assistantes maternelles du territoire pour répondre au mieux aux besoins variés des familles.*

*Romain Rateau demande s'il y a un accord des autres communes membres de la CCNB pour financer le dernier trimestre 2021. Pierre Billard indique que non, le vote est très récent en Conseil Communautaire. Claude Béguignot précise qu'en commission de travail CCNB, Yves Ribet le Président de la CCNB avait émis cette hypothèse de travail et qu'aucun représentant des autres communes n'avait fait remonter d'opposition.*

#### Questions diverses :

- Pierre Billard annonce que le nouveau PEC a été recruté aux services techniques. Le nouvel agent travaille 21h par semaine, la prise en charge de ce contrat est de 80% car il réside en ZRR.
- Projet de médiathèque : l'annonce de recrutement sera en ligne la semaine prochaine. Ce projet a été évoqué avec le député, il viendra avec le sous-préfet à la relance fin mai.
- Commission communication : Romain Rateau indique qu'une enquête a été faite auprès du Conseil Municipal et des employés. 14 réponses ont été reçues et sont en cours d'analyse. Ces données permettront la création d'un cahier des charges qui servira à l'ensemble des travaux prévus. Il informe également que la CCNB a proposé aux communes membres l'adhésion à une application commune. Il serait judicieux que les prestataires interviennent en commission.

- Cimetière : Laurent Comte demande que des arbustes salissant les tombes avec leurs baies soient abattus
- Martine Monnery s'étonne que cette séance de conseil n'ait pas été annoncée dans le journal du Centre. Pierre Billard explique que c'est un oubli mais qu'un article relatant la séance leur sera transmis.
- Dominique Mariller informe que le miroir de signalisation à l'angle du pont de Bergeron n'est pas correctement orienté suite à un choc. Didier Ménez indique que les services techniques sont intervenus ce mardi, mais que s'il a de nouveau bougé il sera remis rapidement.
- Bibliothèque : maintenant que le centre de vaccination a été déplacé, Dominique Mariller demande si elle va rouvrir ? Pierre Billard répond que les lieux ont retrouvé leur configuration habituelle. Une réunion avec les bénévoles est à programmer pour voir si sa réouverture dans le contexte actuelle est possible.
- Assemblée générale des villes johanniques : Dominique Mariller rappelle qu'elle devrait se tenir à ST PIERRE LE MOUTIER en octobre. Après discussion la Commune souhaite toujours accueillir cette manifestation mais cela dépendra du contexte sanitaire. Les dates retenues sont les 9 et 10 octobre.
- Conseil Municipal des jeunes : il s'est réuni et le premier projet émergeant cette année est d'accueillir un spectacle délocalisé de la Maison de la Culture. Il y aurait deux représentations une l'après-midi dans l'enceinte du collège et une autre le soir ouverte aux habitants du territoire. Aline Lopez indique que le compte rendu du CMJ faisait apparaître comme proposition de projet la mise en place de vidéosurveillance, elle demande si les jeunes se sentent en insécurité. Pierre Billard répond qu'aucun des jeunes conseillers n'a fait part d'un sentiment d'insécurité, c'est une proposition qui a été faite par l'un d'entre eux sans justification. Martine Monnery trouve que la proposition d'installer des sanitaires au citys tade est une bonne idée
- Dominique Mariller indique qu'il serait urgent que la SIAEP refasse le revêtement de la rue transvaal. Didier Ménez se charge de ce dossier.



La séance est levée à 21h.

En mairie, le 06/05/2021  
Le Maire  
Pierre BILLARD

